Dr Emmanuelle BOUNY

Pharmacien, Centre hospitalier d'Auch

Dr Hélène PARADIS

Médecin Vasculaire, Centre hospitalier d'Auch

Modérateurs

Dr Thierry ASENSIO

Chirurgien viscéral et digestif, Centre hospitalier d'Auch

Mme Nathalie GALLATO

Coordonnatrice des soins, Centre hospitalier d'Auch

Intervenants

M. Mansour ALKOBTAWI

Équipe Brothier

Dr Aziz ALOUA-MOUSSA

Diabétologue, Centre hospitalier d'Auch

Dr Sophie ANCELLIN

Infectiologue, Centre hospitalier d'Auch

Mme Julie GUERDIN

Infirmière plaies et cicatrisation, Centre hospitalier d'Auch

Mme Myriam LACAZE

Infirmière plaies et cicatrisation, Centre hospitalier d'Auch

Dr Sébastien LAURENS

Pharmacien-biologiste, Centre hospitalier d'Auch

Mme Laëtitia MATHELOT-ARCAS

Équipe Brothier

Mme Nancy MAURY

Infirmière stomathérapeute, Centre hospitalier d'Auch

Mme Roselyne MUR

Infirmière en pratique avancée, Centre hospitalier d'Auch

Dr Mélania PULCRANO

Endocrinologue-diabétologue, Centre hospitalier d'Auch

5^e RÉUNION D'ÉCHANGES SUR LA PRISE EN CHARGE **PLAIES** Sous la présidence

du Dr Emmanuelle BOUNY et du Dr Hélène PARADIS



AUCH

ieudi 19 juin 2025 de 13h30 à 17h40



Soigner & prendre Soin

CATRISATION

RENCONTRES

ES

INSTITUT DE FORMATION AUX MÉTIERS **DE LA SANTÉ DU GERS**

Amphithéâtre Allée des Arts 32008 AUCH

Pour toute demande d'information :



info@rencontres-cicatrisation.com ou 🕓 06 67 70 68 70



5° RÉUNION D'ÉCHANGES SUR LA PRISE EN CHARGE DES PLAIES

Présidentes :

E. Bouny
H. Paradis

PROGRAMME

Jeudi 19 juin 2025 - AUCH

13h00 ACCUEIL DES PARTICIPANTS

13h30 INTRODUCTION

N. Gallato, E. Bouny, H. Paradis, L. Mathelot-Arcas

Modérateurs : T. Asensio, N. Gallato

13h45 LA PRISE EN CHARGE DU PIED DIABÉTIQUE

A. Aloua-Moussa, M. Pulcrano

14h05 ÉDUCATION, PRÉVENTION ET SOINS DU PIED CHEZ LE PATIENT DIABÉTIQUE

R. Mur

14h25 DISCUSSION

14h35 L'ESCARRE : PRÉVENIR AVANT DE GUÉRIR
M. Lacaze

14h55 PLAIES, EXSUDAT ET TRAITEMENTS

15h15 DISCUSSION

La participation à cette rencontre est gratuite. Inscrivez-vous sur :

www.rencontres-cicatrisation.com/3225b/



en scannant ce QR code :



Les professionnels de santé (PDS) inscrits après le 04/06/2025 ne pourront pas bénéficier de la collation.

La loi d'encadrement des avantages (décret n°2020-730) oblige à déclarer les PDS aux instances ordinales au plus tard 8 jours ouvrables avant l'octroi d'un avantage.

15h25 PAUSE - COLLATION

15h50 QUELLE COMPRESSION POUR QUELLE PLAIE?

J. Guerdin, H. Paradis

PRISE EN CHARGE DES IRRITATIONS PÉRISTOMIALES
T. Asensio, N. Maury

16h30 DISCUSSION

16h40 LES PANSEMENTS : LE GRAND QUIZZ

E. Bouny, J. Guerdin

17h00 PLAIES CHRONIQUES : POINT DE VUE DU MICROBIOLOGISTE ET DE L'INFECTIOLOGUE

S. Ancellin, S. Laurens

17h30 DISCUSSION

17h40 CONCLUSION
E. Bouny, H. Paradis